

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mercredi 28 Août 2019

P.V. N°6

Président de séance : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) - MM Guy BOUCHON - Patrick FAUTRAD

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Dates des engagements jeunes / féminines / loisirs / foot d'animation*
- *Validation Règlement Intérieur C.D.A.*
- *Mutés supplémentaires*
- *Informations*

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Invitation au match du centenaire de la F.F.F. qui se déroulera le 10 septembre au stade de France envoyé à tous les clubs. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Tirage au sort de la Coupe de France (2^{ème} Tour) qui aura lieu le 01 septembre 2019. Noté.

*O. ST MAXIMIN / BRIGNOLES
MAR VIVO / GARDIA CLUB
CUERS PIERREFEU / SIX FOURS LE BRUSC
SC DRAGUIGNAN / SANARY
SOLLIES FARLEDE / AS ST CYR
T. HOPITAL / RAMATUELLE
FC LA SEYNE / ST MANDRIER
LE PRADET / LA LONDE
LA VALETTE / CARQUEIRANNE LA CRAU*

- Décision de la C.R de Discipline du 24.04.19 à l'encontre du SC DRAGUIGNAN. Noté.

- Adressant la mise à jour du guide utilisation de la FMI. Transmis à la C. FMI.

- Adressant le guide de rappel concernant la compétition Coupe de France envoyé à tous les clubs. Noté.

- Copie du mail adressé à la Mairie de CARNOULES concernant une demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement le projet étant conforme au règlement. Transmis à la CDTIS
- Enquête du CNOFS sur les modèles économiques des associations sportives. Noté.
- IR2F adressant la fiche de renseignements 2019/2020 à leur renvoyer pour la préparation des sessions de formations éducateurs. Noté.
- >> Ajout d'une formation CFF1 sur le Guide des Formations. Noté.
- >> Demandant les informations à faire paraître sur les convocations des stagiaires pour la saison 2019/2020. Noté.
- Convocation des CTD DAP pour un stage de début de saison « coordination de l'équipe technique régionale » qui se tiendra du jeudi 29 août au vendredi 30 août 2019 au siège de la Ligue. Transmis à la CTD DAP
- Décision de la C.R des Activités sportives à l'encontre de CARQUEIRANNE LA CRAU. Noté.
- Adressant un courriel aux clubs n'ayant toujours pas transmis la FMI de la Coupe de France avant le tirage au sort du 1^{er} tour. Noté.
- Rappel des bonnes pratiques de début de saison en matière d'usage de la FMI. Noté.
- Tirage au sort de la Coupe de France Féminine (cadrage) qui aura lieu le 15 septembre 2019. Noté
SC DRAGUIGNAN / ESVL FOOTBALL

• CLUBS :

- **BRAS** : Non disponibilité du stade pour cause de travaux. Noté
- **RC LA BAIE** : Procès-Verbal de leur assemblée et nouvelle composition du Bureau pour la saison 2019/2020. Noté.
- **ESTEREL** : Composition du nouveau Bureau pour la saison 2019/2020. Noté.
- **FREJUS ST RAPHAEL** : Mise à jour des coordonnées du club pour la saison 2019/2020.
- **ASPTT HYERES** : Concernant le Beach Soccer du mois d'août. Noté.

• DIVERS :

- **DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE** : Informant officiellement de la nomination de leur nouveau Président par intérim. Noté.
- **Docteur Philippe SULTAN** : Remerciement pour son intégration dans la Commission Médicale et mise à disposition si besoin. Noté.
- **IMSAT** : Concernant le projet de formation de jeunes au BPJEPS SPORTS COLLECTIFS mention Football par voie d'apprentissage. Transmis au Président
- **M. Jean Pierre CHASSON** : Candidature au poste de délégué District pour la saison 2019/2020. Noté.

Dates butoirs des Engagements

CRITERIUM U18/U19/U20 D2 – U15 D3 – U14 D3

> Clôture des engagements le 07 septembre 2019

FEMININES SENIORS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 29 août 2019

U18 / U15 et CRITERIUM U13 FEMININES : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 17 septembre 2019

U13 PRE EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U12 EXCELLENCE – PRE-EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U11 EXCELLENCE – PRE EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U10 EXCELLENCE et PRE-EXCELLENCE :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U6 – U7 – U8 ET U9 :

Les engagements doivent nous être adressés par mail au secretariat@var.fff.fr

**VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA C.D.A.
SAISON 2019 / 2020**

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide le Règlement Intérieur de la C.D.A pour la saison 2019/2020

**LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020
D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S)
DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles y compris nationales.

Les clubs concernés doivent indiquer, impérativement avant le début des championnats, l'(ou) les équipe(s) dans laquelle (lesquelles) ils souhaitent voir évoluer e (ou ces) muté(s) supplémentaire(s).

↪ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FC PUGETOIS (D2) - STE MAXIME (R1) - TRANS (D3) – LA LONDE (D1) – PAYS DE FAYENCE (ne veut pas de muté supplémentaire) – LE PRADET (non communiqué) – CUERS PIERREFEU (non communiqué) – LA CADIERE (non communiqué) – BRIGNOLES (non communiqué) – BANDOL (non communiqué) – PIVOTTE SERINETTE (non communiqué)

↪ DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :

SC TOULON (R1 FEMININE et U18 R1) – HYERES FC (U18 R2 et SENIORS R2) – SIX FOURS LE BRUSC (SENIORS R2 pour les deux mutés) – LA VALETTE (SENIORS R2 et U17 Nationaux) – ST TROPEZ FC (D3) – OLLIOULES (non communiqué)

**LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020
D'UN JOUEUR SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX TITRE DE
L'ARTICLE 67.1 du R.A.G de la LIGUE MEDITERRANEE**

- Pour trois saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↪ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LE LAVANDOU (D1) –STE MAXIME (D2) - COGOLIN (U16 D1) - ST CYR (D1) - GARDIA CLUB (U14 D1) – HYERES FC (non communiqué) - ST ZACHARIE (non communiqué) – STE ANASTASIE (non communiqué) – LITTORAL SPORT ACADEMY (non communiqué)

- Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↪ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

ROCBARON (U15 D2) – ROQUEBRUNE (D3) - FLASSANS (non communiqué)

- Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↪ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FC PUGETOIS (D2) – SC DRAGUIGNAN (D1) - LA LONDE (non communiqué) – PLAN DE LA TOUR (non communiqué) – BESSE SPORTS (non communiqué)

- Pour trois saisons : création d'une équipe supplémentaire en U13F, U15F ou U18F saison 2018/2019 et sous réserve d'engagement d'une équipe en U13F, U15F ou U18F pour la saison 2019/2020

↪ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

CSC FREJUSIEN (non communiqué) – TOURVES (non communiqué) – LORGUES (non communiqué) – LES VALLONS (non communiqué)

- Pour deux saisons : sous réserve d'engagement d'une équipe U13 F, U15 F ou U18 F pour la saison 2019/2020

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FREJUS ST RAPHAEL (SENIORS R2) – CSC TOULON EST (non communiqué)

- Pour une saison, sous réserve d'engagement d'une équipe U13F, U15F ou U18F pour la saison 2019/2020

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

SC TOULON (U15 D1) – RAMATUELLE (U20 R2) - SIX FOURS LE BRUSC (SENIORS R2) – CARQUEIRANNE LA CRAU (SENIORS FEMININES R1) - ASPTT HYERES (non communiqué)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début du championnat

INFORMATION

Le tirage au sort de la Coupe du Var séniors (cadrage) aura lieu le mardi 03 septembre 2019 à 18h30 lors de la réunion Plénière du Comité de Direction

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.**

*Prochaine réunion Plénière
Le mardi 03 septembre 2019*

**Le Président de séance : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO**